

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 27
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGEL, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECOR, REMIGI, SILVESTRE, STEFFE, et Messieurs BAUCHU, ZGAINSKI, Mesdames OUDOT et MOREIRA.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC et GASTAUD.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme COMMARIEU à M. DUCOUT, M. RIVET à M. CELAN et Mme REVERS à Mme BAVARD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Réf: SG-9.1

OBJET : DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 2023/174 : Signature du contrat N°F_04_2023 pour la fourniture et la pose d'une aire jeux au parc de Monsalut avec la société KOMPAN SASU pour un montant de 32 899,82 euros HT soit 39 479,78 euros TTC.

Décision n° 2023/175 : Attribution du marché n°S07-2023 portant sur la réalisation d'études environnementales préalables à la création du lotissement La Tour au bureau d'études ETEN ENVIRONNEMENT – SARLU ETEN pour un montant de 106 675 euros HT soit 128 010 euros TTC.

Décision n° 2023/176 : Contrat de cession du spectacle « Gadoue » de la compagnie le jardin des délices, en partenariat avec la ville de Canéjan pour deux représentations au centre Simone Signoret de Canéjan pour un montant de 1318.75 euros TTC pour la commune de Cestas et pour la commune de Canéjan. Les droits d'auteurs et les droits de voisins seront pris en charge directement par les 2 villes.

Décision n° 2023/177 : annulée

Décision n° 2023/178 : annulée

Décision n° 2023/179 : annulée

Décision n° 2023/180 : annulée

Décision n° 2023/181 : Contrat de cession du spectacle "Sur le chemin, j'ai ramassé des cailloux » du collectif les Alices, en partenariat avec la ville de Canéjan pour 5 représentations du 3,4 et 5/10/23 au centre Simone Signoret de Canéjan, pour un montant de 1524.90 euros TTC pour la commune de Cestas et 2532.4 euros TTC pour la commune de Canéjan.

Décision n° 2023/182 : Modifications au marché n° PS04-2019 lot n°1 et 2 Infogérance des équipements informatiques et service de mails et site internet de la ville de Cestas - prolongation de la durée des prestations pour un coût de 11 510 € HT pour le lot n°1 et de 5075 € HT pour le lot n°2.

Décision n° 2023/183 : Convention de résidence à la chapelle de Gazinet du 25/09 au 29/09/23 et du 16 au 20/10/23 pour la compagnie le liquidambar, pour un montant de 797€ TTC.

Décision n° 2023/184 : Contrat de cession du spectacle "Jardins" de l'association « Voix Libres », pour une représentation à la Halle du Bouzet le 13 janvier 2024 pour un montant de 2772 € TTC. Les droits d'auteurs et les droits de voisins seront pris en charge directement par la ville.

Décision n° 2023/185 : Convention de partenariat avec l'office artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA) pour une aide à la diffusion pour le spectacle "jardins" du 13/01/2024. Le montant de l'aide s'élève à 590 € TTC versé directement à la compagnie.

Décision n° 2023/186 : Contrat de cession du spectacle "Stella Maris" du 16 et 17/01/2024 de la compagnie Digital Samovar en partenariat avec la ville de Canéjan pour quatre représentations au

centre Simone Signoret de Canéjan, pour un montant de 983.48 € pour la commune de Cestas et 2196.72 € pour la commune de Canéjan.

Décision n° 2023/187 : Contrat de cession des lectures en médiathèque et d'actions de sensibilisation en classe "Théâtralire" pour une lecture à la médiathèque le 09/11/2023 et 2 ateliers de sensibilisation le 19/10/2023 et le 05/12/2023 dans les écoles de la commune par la compagnie du réfectoire, pour un montant de 939 € TTC.

Décision n° 2023/188 : Contrat de cession des lectures en médiathèque et d'actions de sensibilisation en classe "Théâtralire" pour une lecture à la médiathèque de Cestas le 16/01/2024 et 1 ateliers de sensibilisation à l'école de Réjouit, par la compagnie du réfectoire, pour un montant de 762 € TTC.

Décision n° 2023/189 : Contrat de cession du spectacle "Comme à La Maison » de la compagnie BARBER SHOP QUARTET, pour une représentation à la halle polyvalente du Bouzet le 27 octobre 2023, le coût de la représentation s'élève à 762€ TTC.

Décision n° 2023/190 : Attribution d'un accord cadre à la société AQUICARDIA pour l'achat, l'installation et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes sur les territoires des communes de Cestas et de Saint Jean d'Illac, pour un montant maximum de 180 000€HT pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Décision n° 2023/191 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°90, emplacement n°90 dans le cimetière du Lucatet, pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 928 €.

Décision n° 2023/192 : Attribution d'une concession pour 6 personnes, concession n°239, emplacement n°169 dans le cimetière de Toctoucau pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 1668 €.

Décision n° 2023/193 : Contrat de cession du spectacle « Lettre à plus tard » de la compagnie du tout vivant, en partenariat avec le collège Cantelande pour deux représentations, à la Halle Polyvalente du Bouzet le 17 novembre 2023, pour un montant de 825 € TTC pour la commune de Cestas et 1295.20 € pour le collège Cantelande.

Décision n° 2023/194 : Convention de partenariat avec l'office artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA) pour une aide à la diffusion pour le spectacle « Lettre à plus tard » pour deux représentations, à la Halle Polyvalente du Bouzet le 17 novembre 2023. Le montant de l'aide s'élève à 450 € TTC versé directement à la compagnie

Décision n° 2023/195 : : Contrat de cession du spectacle "GRIIISE" avec l'association « SIMUL'ACT », pour une représentation à la Halle du centre culturel le 19 novembre 2024 pour un montant de 2500 € TTC. Les droits d'auteurs, les droits voisins et les repas sont pris en charge directement par la ville.

Décision n° 2023/196 : Convention avec l'association SIMUL'ACT pour la présentation du 25^{ème} festival TANDEM THEATRE, en partenariat avec la ville de Canéjan au centre Simone Signoret de Canéjan. Le coût de la représentation s'élève à 391.61 € TTC pour la commune de Cestas et 391.61€ pour la commune de Canéjan. Les droits d'auteurs et les droits voisins sont pris en charge directement par les 2 villes.

Décision n° 2023/197 : Convention de mise à disposition du terrain de foot du Bourg de 19h30 à 22h30 pour la saison sportive 2023/2024 au CHR Talence sis hôpital Haut Lévêque.

Décision n° 2023/198 : Convention mise à disposition du terrain de foot synthétique de 20h30 à 22h30 pour la saison sportive 2023/2024 à l'association « le bon jouet ».

Décision n° 2023/199 : Acquisition du progiciel de gestion de l'achat public MARCO en mode SAAS auprès de la société AGYSOFT pour un montant total de 6799.20 € TTC et un engagement de trois ans.

Décision n° 2023/200 : Attribution d'une concession pour 4 personnes, concession n°240, emplacement n°176 dans le cimetière de Toctoucau pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 1112 €.

Décision n° 2023/201 : Contrat de cession du spectacle "qui a cru Kenneth Arnold ? » avec le collectif OS'O, pour une représentation le 10 novembre 2023 à la Halle polyvalente du Bouzet, pour un coût de 2959.90 € TTC.

Décision n° 2023/202 : Contrat de cession du spectacle "Format 2 poches » avec l'association Fils de luxe, pour une représentation à la Halle polyvalente du Bouzet le 27 octobre 2023 pour un coût de 200 € TTC. Les droits d'auteurs et les droits voisins sont pris en charge directement par la ville.

Décision n° 2023/203 : Contrat de cession du spectacle "BETTY BLUES » avec la compagnie BETTY BLUES, pour une représentation à la Halle polyvalente du Bouzet le 27 octobre 2023 pour un coût de 1190€ TTC. Les droits d'auteurs et les droits voisins sont pris en charge directement par la ville.

Décision n° 2023/204 : Contrat de cession du spectacle « DERRIERE LE HUBLLOT SE CACHE PARFOIS DU LINGE » de la compagnie les filles de Simone, en partenariat avec la ville de Canéjan pour une représentation au centre Simone Signoret de Canéjan, pour un montant de 2679.36 € TTC pour la commune de Cestas et 2594.12 € pour la commune de Canéjan. Les droits d'auteurs et les droits voisins sont pris en charge directement par les 2 villes.

Décision n° 2023/205 : Convention de mise à disposition de la salle Omnisports et Culturelle le samedi 28 octobre 2023 de 12h au dimanche 29 octobre minuit pour la retransmission de la finale de la coupe du monde de Rugby 2023 par le Club de rugby Cestadais.

Décision n° 2023/206 : Signature du marché 2023_T_0500 à la société AHP pour les travaux de remplacement des sols de la médiathèque, pour un montant global de 77 044.35 € TTC.

Décision n° 2023/207 : Mise à disposition d'un technicien système informatique auprès des services municipaux par la société SYS 1 pour 5 journée au tarif de 3000 € TTC.

Décision n° 2023/208 : Contrat de cession du spectacle "Match" par la compagnie « la sœur de Shakespeare » pour une représentation à la Halle polyvalente du Bouzet le 15 novembre 2023, pour un montant de 2933.30 € TTC. Les repas, la nuit d'hôtel, les droits d'auteurs et les droits voisins sont pris en charge directement par la ville.

Décision n° 2023/209 : Convention de partenariat avec l'office artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA) pour une aide à la diffusion pour le spectacle ""Match" par la compagnie « la sœur de Shakespeare » pour une représentation à la Halle polyvalente du Bouzet le 15 novembre 2023. Le montant de l'aide s'élève à 500 € TTC versé directement à la compagnie.

Décision n° 2023/210 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°91, emplacement n°91 dans le cimetière du Lucatet, pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 496 €.

Décision n° 2023/211 : Attribution des marchés n°2023_T0301 et 2023 T0302 portant sur l'aménagement d'une micro-crèche de 9 berceaux dans un bâtiment existant à la société ARROKA BTP NORD pour le lot n°1 : Travaux entreprise générale pour un montant de 274 180 € TTC et à la société SOPEGO pour le lot n°2 : traitement de façade-isolation par l'extérieur pour un montant de 69 480.86 € TTC.

Décision n° 2023/212 : Contrat de cession du spectacle « GROS » de la compagnie le Veilleur, en partenariat avec la ville de Canéjan pour deux représentations au centre Simone Signoret de Canéjan le 14 novembre 2023, pour un montant de 2063.73€ TTC pour la commune de Cestas et 2063.73€ TTC pour la commune de Canéjan. Les nuitées, les droits d'auteurs et les droits voisins sont pris en charge directement par les 2 villes.

Décision n° 2023/213 : Contrat de cession du spectacle "AKA» de la compagnie le bruit du silence pour une représentation le 28 novembre 2023 pour un montant de 1013.96 € TTC. Les repas, la nuit d'hôtel, les droits d'auteurs et les droits voisins sont pris en charge directement par la ville.

Décision n° 2023/214 : Contrat de cession du spectacle "le magnifique bon à rien" le 11 février 2024 par la Compagnie Chicken Street en partenariat avec la ville de Canéjan pour deux représentations au marché de Léognan le 10 février 2024 et au marché de Cestas le 11 février 2024, pour un montant de 1670.30 € TTC pour la commune de Cestas et 1670.30 € TTC pour la commune de Canéjan. Les nuitées et les repas seront pris en charge directement par les 2 villes.

Décision n° 2023/215 : Convention avec le département pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour le relais petite enfance d'un montant de 2641 € pour l'année 2023.

Décision n° 2023/216 : Attribution du logement social type T2, au n°3 de la résidence « les Magnolias » pour un loyer mensuel de 408.66 €.

Décision n° 2023/217 : Attribution du logement social type T2, au n°9 de la résidence « les Magnolias » pour un loyer mensuel de 408.66 €.

Décision n° 2023/218 : Fourniture et pose d'une armoire électrique à la halle polyvalente de Bouzet par la société Sullitron pour un montant de 14 220 € TTC.

Décision n° 2023/219 : Contrat de cession du spectacle "Boys don't cry" de la compagnie Herve Koubi, en partenariat avec la ville de Canéjan et la ville de Marcheprime, pour une représentation à la Caravelle le 3 mai 2024, pour un montant de 7373.07 € TTC pour la commune de Marcheprime, 1010.85 € TTC pour la commune de Cestas et 1010.85 € TTC pour la commune de Canéjan.

Décision n° 2023/220 : Avenant n°1 à l'accord-cadre n°T_21_2021 portant sur la réalisation de travaux de voirie et de réseau pluvial sur le domaine public et privé de la commune. Le montant maximum de la troisième période de l'accord-cadre est porté de 1 200 000 € HT à 1 380 000 € HT.

Décision n° 2023/221 : Attribution d'une concession pour 2 urnes, concession n°44, emplacement n°44 dans le cimetière du Lucatet, pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 378 €.

Décision n° 2023/222 : Attribution du logement d'urgence sis 23 Ter chemin de Lou Labat pour un loyer mensuel de 150 €.

Décision n° 2023/223 : Avenant au contrat de cession du spectacle "Match par la compagnie « la sœur de Shakespeare » pour la prise en charge d'hébergement et de repas supplémentaires.

Décision n° 2023/224 : Contrat de maintenance et d'assistance de la solution « Fines » de gestion des verbalisations électroniques avec la société YouTransactor pour un montant annuel de 120 € TTC par smartphone de verbalisation.

Décision n° 2023/225 : Convention de partenariat avec l'office artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA) et la ville de Canéjan pour une aide de à la diffusion pour le spectacle "LOU PETIT". Le montant de l'aide s'élève à 375 € TTC pour la ville de Cestas et 375 € TTC pour la ville de Canéjan.

Décision n° 2023/226 : Convention de partenariat avec l'office artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA) et la ville de Canéjan pour une aide de à la diffusion pour le spectacle "GROS". Le montant de l'aide s'élève à 500 € TTC pour la ville de Cestas et 500 € TTC pour la ville de Canéjan.

Décision n° 2023/227 : Contrat de cession du spectacle « LOU PETIT » de la compagnie le Berger des sons, en partenariat avec la ville de Canéjan pour trois représentations au centre Simone Signoret de Canéjan pour un montant de 2007.50 € TTC pour la commune de Cestas et 1041.50 € TTC pour la commune de Canéjan. Les droits d'auteurs et les droits voisins seront pris en charge directement par les 2 villes.

Décision n° 2023/228 : Mise en place d'une gestion technique des bâtiments sur les installations thermiques de la commune avec la société DALKIA. Le montant de l'offre est de 49 608 € TTC, comprenant la fourniture d'un poste informatique de supervision avec 5 ans de mise à jour logiciel, la fourniture de 14 modems 3G, la programmation et la mise en service d'une imagerie couvrant 25 sites.

Décision n° 2023/229 : Convention de mise à disposition à titre gratuit au SAGC Omnisports des équipements communaux et des domaines forestiers pour la « Cestadaise 2024 » du 26 janvier au 28 janvier 2024.

Décision n° 2023/230 : Convention de mise à disposition de la piscine municipale le samedi 6 janvier 2024 au CD33 Triathlon.

Décision n° 2023/231 : Contrat de cession du spectacle "crin-blanc" avec l'association Anaya, en partenariat avec la ville de Canéjan pour trois représentations au centre Simone Signoret de Canéjan pour un montant de 2081.20 € TTC pour la commune de Cestas et 2081.20 € TTC pour la commune de Canéjan. Les droits d'auteurs et les droits voisins seront pris en charge directement par les 2 villes

Décision n° 2023/232 : Attribution d'une concession pour 2 urnes, concession n°4, emplacement n°45 dans le cimetière du Lucatet, pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 378 €.

Décision n° 2023/233 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°37, emplacement n°37 dans le cimetière du Gazinet, pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 928 €.

Décision n° 2023/234 : Convention dans le cadre du projet "l'école du petit spectateur" avec la compagnie le liquidambar pour huit représentations autour du spectacle vivant et l'art de la marionnette et le spectacle « la maison aux arbres étourdi » pour un montant de 3193.40 € TTC. Les droits d'auteurs et les droits voisins seront pris en charge directement par la ville.

Décision n° 2023/235 : Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers de musique pour 9 séances de 2 heures d'éveil musical à la crèche familiale pour un montant de 1440 €.

Décision n° 2023/236 : Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers de musique pour 12 séances de 2 heures d'éveil musical pour le relais petite enfance pour un montant de 1920 €.

Décision n° 2023/237 : Renouvellement du contrat de maintenance du Progiciel Logipol Web pour un abonnement annuel de 204 € HT.

Décision n° 2023/238 : signature d'un devis avec l'association "Alors on buzz!" pour l'animation d'un quiz. le samedi 20 janvier 2024 à 21h à la médiathèque de Cestas dans le cadre de la Nuit de la lecture. Le coût de la prestation s'élève à 720 €

Décision n° 2023/239 : signature d'un contrat avec l'association « Ready music » le samedi 20 janvier 2024 à 21h à la médiathèque de Cestas dans le cadre de la Nuit de la lecture. Le prix de cession du concert s'élève à 920 € TTC.

Décision n° 2023/240 : Contrat de cession du spectacle "le retour de Cornebidouille" avec le collectif bOp (interjection) pour une représentation le vendredi 19 janvier 2024 à 18h45 à la médiathèque de Cestas. Le prix de cession du spectacle s'élève à 650 € TTC.

Décision n° 2023/241 : Reprise de concession cimetière Bourg Nord emplacement 96 suite au désistement de la famille.

Décision n° 2023/242 : Attribution des marchés n°2023_T_0401 à T_0409 portant sur les travaux de construction d'un boulodrome à Cestas (rue Bonlieu). D'attribuer les marchés suivants :

-Marché n°2023_T0401 - Lot 1 : VRD / Terrassements / Aménagements extérieurs à la société ROLLINT TP sise 2 route des Fermes, 33610 CESTAS pour un montant global et forfaitaire de 58 736,39 € HT, soit 70 483,67 € T.T.C.

-Marché n°2023_T0402 – Lot 2 : Gros Œuvre / Enduits / Installations de chantier à la société TONEL sise 31 avenue Leonard de Vinci EUROPARC, 33600 PESSAC pour un montant global et forfaitaire de 43 160,00 € HT, soit 51 792,00 € T.T.C.

-Marché n°2023_T0403 – Lot 3 : Fondations spéciales à la société NGE FONDATIONS sise 29 à 31 rue des Taches, 69800 Saint-Piest pour un montant global et forfaitaire de 23 060,00 € HT, soit 27 672,00 € T.T.C.

-Marché n°2023_T0404 – Lot 4 : Charpente acier aux Etablissements BARAN sise le Placin, 33390 CARS pour un montant global et forfaitaire de 33 510,00 € HT, soit 40 212,00 € T.T.C.

-Marché n°2023_T0405 – Lot 5 : Bardage acier / Couverture acier / Zinguerie aux Etablissements BARAN sise le Placin, 33390 CARS pour un montant global et forfaitaire de 36 302,48 € HT, soit 43 562,98 € T.T.C.

-Marché n°2023_T0406 – Lot 6 : Menuiseries extérieures / Serrurerie aux Etablissements BARAN sise le Placin, 33390 CARS pour un montant global et forfaitaire de 7 950,00 € HT, soit 9 540,00 € T.T.C.

-Marché n°2023_T0407 – Lot 7 : Filet anti-pigeons à la société DA COSTA sise 3 chemin de Marticot, 33610 CESTAS pour un montant global et forfaitaire de 14 716,70 € HT, soit 17 660,04 € T.T.C.

-Marché n°2023_T0409 – Lot 9 : Électricité à la société ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE sise Route Départementale, 927 route de Moissac, 82130 LAFRANCAISE pour un montant global et forfaitaire de 25 852,46 € H.T. soit 31 022,95 € T.T.C.

Portant le montant total des travaux de construction du boulodrome, hors travaux effectués en régie, à un montant global et forfaitaire de 243 288,03 € H.T. soit 291 945,64 € T.T.C.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023

S²LO

ID : 033-213301229-20231221-DELIB52_03_2023-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean Pierre LANGLOIS



LE MAIRE



Pierre DUCOUT



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **21/12/2023** et de sa publication sur le site internet de la commune le **22/12/2023**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.